

Nombre de membres :
Afférents 15
En exercice 15
Votants 14

Date de convocation : 31/07/2014
Date d'affichage : 31/07/2014

Séance du 05 août 2014 à 19h00

L'an deux mil quatorze le cinq du mois d'août à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe – Mme TROADEC Janine – M. BODSON Jean (Adjoint) – M. LE FLANCHEC Yves – Mme TRACANA Anita – M. LE QUEMENT Bernard – Mme LE GUERN Nelly – Mme LE LOUET Céline – Mme MERGAULT Brigitte – M. LE MAGUER Yannick – M. DESCAMPS Bernard – M. CANCOIN Padrig.

Absent et excusé : M. AILLOUD Serge

Madame LE LOUET Céline a été nommée secrétaire.

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Maire demande s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : modification des tarifs de la garderie suite à son conventionnement en ALSH. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

1 – Convention Minibus.

- Le Maire donne lecture de la proposition de convention de mise à disposition du véhicule associatif communal (Minibus). Il rappelle que ce véhicule de 9 places, prioritairement mis à la disposition des associations de la commune, aura pour vocation le transport des enfants, des jeunes ou des personnes âgées sur notre territoire et dans la région.

Le Minibus est mis à disposition gracieusement jusqu'à 400 kilomètres aller/retour, les trajets supérieurs seront facturés 0,15 centime d'euro par kilomètre supplémentaire.

2 – Convention algues vertes entre la commune et LTC

- Le Maire précise que depuis le début du mois de juillet l'afflux d'algues vertes sur la plage de Trestel est abondant. La commune s'est rapprochée de Lannion Trégor Agglomération (L.T.C.) afin de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du ramassage et de l'évacuation des algues vertes.

- Yves LE FLANCHEC souligne que l'intervention des services de L.T.C. n'est possible qu'à partir d'une certaine quantité d'algues et dépend des horaires des marées et de la fréquentation de la plage. Les algues vertes récupérées sont épandues sur les terres agricoles dans les deux jours qui suivent leur ramassage.

3 – Subvention exceptionnelle à l'association « Bleu Mer »

- Le Maire donne lecture du courrier de l'association « Bleu Mer » sollicitant une subvention exceptionnelle pour la remise en état de son TIRALO, matériel permettant à toute personne à mobilité réduite de pouvoir accéder à la plage.

- Céline LE LOUET explique que les réparations (roue + assise) induisent une dépense de 440 euros.

- Yannick LE MAGUER demande si un aménagement de terrain facilitant l'accès à l'eau est prévu.

- Jean BODSON répond qu'un tapis d'accès démontable sera probablement installé l'année prochaine pendant la saison estivale.

DELIBERATION N° 2014-05-08*01

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association « Bleu Mer »

Monsieur le Maire présente l'état des dépenses nécessaires à la remise en état du TIRALO de l'association « Bleu Mer » et les aides et subventions déjà perçues par celle-ci.

Sur une dépense estimative de 440 €uros, le Maire propose de subventionner cet équipement à hauteur de 200 €uros.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €uros à l'association « Bleu Mer » pour la remise en état de son TIRALO.

DIT que cette somme sera imputée au compte 65 74 du Budget Communal.

4 – Proposition du cabinet « AA2S » pour le montage du dossier et la prestation d'étude concernant le projet de supérette.

- Le Maire précise que le projet de création d'une supérette en lieu et place de l'ancienne salle des fêtes est en cours. L'objectif étant si possible d'ouvrir la structure en mai/juin 2015. Afin d'accélérer les démarches administratives, le cabinet d'architecture « AA2S » spécialisé dans l'implantation de bâtiments commerciaux propose ses services à hauteur de 3.500 €uros.

- Padrig CANCOIN demande ce qu'il est prévu en terme de stationnement.

- Le Maire répond qu'une réserve foncière de 10 mètres existera à l'arrière du bâtiment et qu'une voie à un seul sens de circulation permettra de limiter les risques en accédant à la départementale toute proche.

- Bernard DESCAMP rappelle que lors de son programme électoral, il était prévu de restituer cette salle à sa fonction festive originelle afin de la « rendre » aux trévousiens et, de ce fait, annonce son abstention au vote qui va suivre.

- Le Maire pense qu'il manque ce genre d'infrastructures sur la commune et que ce commerce de proximité satisfera à la fois les habitants et les estivants.

- Bernard DESCAMP craint que la crise actuelle n'induisse pas forcément les personnes à fréquenter ce type de commerce.

- La Maire pense que la notion de proximité est un atout et que ce commerce sera aussi un lieu privilégié de rencontres et d'échanges entre les personnes.

- Padrig CANCOIN souligne l'importance du terrain sis à l'ouest de l'ancienne salle des fêtes et qu'il serait intéressant d'acquérir.

- Le Maire est d'accord sur le fait qu'il constituerait une réserve foncière intéressante, reste à en connaître le prix. Des contacts ont déjà été pris avec les propriétaires.

DÉLIBÉRATION N° 2014-05-08*02

Objet : Prestation d'étude du cabinet AA2S concernant le projet de superette

Le Maire donne lecture de la proposition financière cabinet AA2S pour le montage du dossier d'étude de la future superette. Ces prestations incluront notamment l'élaboration et le suivi des dossiers administratif, ainsi que les contraintes d'accueils des bâtiments recevant du public jusqu'au dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)

Il précise que ces démarches permettront de réduire les délais d'instruction du projet, la commune pouvant de son côté préparer l'appel à maîtrise d'œuvre, le dossier de permis et l'appel d'offres aux entreprises.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur Bernard DESCAMP) ;

RÉSERVE une suite favorable à la proposition du Cabinet AA2S pour un montant de 3.500 Euros.

5 – Cap Armor : Création d'une régie de recettes / Nomination d'un régisseur / Tarifs.

- Janine TROADEC rappelle à l'assemblée qu'un courrier de demande avait été adressé dès le mois d'avril à Monsieur Claudy LE BRETON, Président du Conseil Général 22 afin d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'un « CAP ARMOR » sur la commune pour la saison estivale 2014. La réponse favorable n'est parvenue en Mairie que vers la mi-juin ce qui n'a laissé que très peu de temps pour s'organiser. Malgré tout, les nombreuses activités ont connu un très vif succès auprès des estivants et des jeunes trévousiens. Afin de se conformer aux règles comptables et sur les préconisations du receveur principal de la Trésorerie de LANNION, une régie de recettes précisant les tarifs doit être mise en place.

DÉLIBÉRATION N° 2014-05-08*03

Objet : Création d'une régie de recettes – Activités de CAP ARMOR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC a mis en place avec le partenariat du Conseil Général des Côtes d'Armor, le dispositif CAP ARMOR qui permet de proposer aux familles des activités sportives, culturelles ou encore de bien-être.

Cette activité estivale ouverte aux trévousiens et estivants fonctionne depuis le début du mois de juillet.

Sur les conseils de Madame MAHÉ, Receveur de la TRÉSORERIE de LANNION, il est nécessaire de créer une régie de recettes afin d'encaisser les produits des activités de CAP ARMOR.

Le Maire précise que la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de cette régie. Il propose la nomination de Monsieur DUBOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE Raphaël, secrétaire de Maire, régisseur titulaire et Madame BERNARD Caroline régisseur suppléant après avis du receveur municipal, Trésorier Principal de LANNION.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DÉCIDE la création d'une régie de recettes pour le recouvrement des activités de CAP ARMOR

DÉSIGNE Monsieur DUBOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE Raphaël, secrétaire de Maire, régisseur titulaire et Madame BERNARD Caroline régisseur suppléant

FIXE les tarifs des activités de CAP ARMOR respectivement comme suit :

| | | | |
|-----------------------------|-------|---------------------------|-------|
| accrobranches | 13 € | kayak | 13 € |
| balade contée crépusculaire | 5 € | land'art | 2,5 € |
| beach volley | 0 € | longe côte | 5 € |
| chant d'impro | 2,5 € | mandala | 6 € |
| cirque | 2,5 € | mandala enfants | 4 € |
| crêpes bretonnes/galettes | 2,5 € | paddle | 15 € |
| croquet | 0 € | perfectionnement natation | 12 € |
| équitation | 18 € | Qi Gong | 6 € |
| équitation 1h | 11 € | relaxation | 6 € |

| | | | |
|-----------------|-------|------------|------|
| foot | 0 € | sandball | 0 € |
| golf alternatif | 0 € | skateboard | 5 € |
| gym entretien | 5 € | surf | 15 € |
| hand | 0 € | tennis | 0 € |
| histoire contée | 2,5 € | voile | 13 € |
| jardin des mers | 15 € | plongée | 15 € |

6 – Régies communales : Modification du régisseur de recettes concernant les régies suivantes : cantine, garderie, photocopie, taxes de séjour, tennis, bibliothèque.

- Le Maire précise qu'à la suite du départ en retraite de l'ancien secrétaire de Mairie, il convient de modifier les arrêtés des différentes régies communales par la nomination de nouveaux régisseurs de recettes.

Les régisseurs désignés sont les suivants :

| | | | | |
|-------------------------|-------------|-----------------------|--------------|--------------------|
| Régie de la cantine : | Titulaire : | DUBOUAYS Raphaël | Suppléante : | LE CALVEZ Isabelle |
| Régie de la Garderie : | Titulaire : | DUBOUAYS Raphaël | Suppléante : | LE CALVEZ Isabelle |
| Régie photocopie : | Titulaire : | DUBOUAYS Raphaël | Suppléante : | LE CALVEZ Isabelle |
| Régie taxes de séjour : | Titulaire : | DUBOUAYS Raphaël | Suppléante : | LE CALVEZ Isabelle |
| Régie des tennis : | Titulaire : | DUBOUAYS Raphaël | Suppléante : | LE CALVEZ Isabelle |
| Régie Bibliothèque : | Titulaire : | LE QUELLENEC Brigitte | Suppléant : | DUBOUAYS Raphaël |

7 – Tarifs de la Garderie

- Janine TROADEC précise que la garderie actuelle recevra dès la rentrée prochaine un agrément de la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.) et sera bientôt conventionnée en tant qu'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Cela permettra de s'orienter vers des prestations de qualité par un meilleur encadrement des enfants et la mise en place d'activités diverses, la commune pouvant ainsi bénéficier de subventions de la CAF.

DÉLIBÉRATION N° 2014-05-08*04

Objet : Tarifs 2014/2015 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. (ALSH)

Le Maire précise que le conventionnement de la garderie par la Caisse d'Allocations Familiales la transformant ainsi en Accueil de Loisirs Sans Hébergement induit de se conformer aux prescriptions de celle-ci.

Le quotient familial sera dorénavant la base de tarification pour les enfants qui fréquenteront l'ALSH notamment pour les personnes ayant un quotient inférieur à 512 Euros.

Après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

FIXE les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement comme suit :

0.75 centime de l'heure pour les personnes ayant un Quotient familial inférieur à 512 Euros soit 0.375 centime la demi-heure.

0.85 centime de l'heure pour les personnes ayant un Quotient familial supérieur à 512 Euros soit 0.425 centimes la demi-heure.

Questions et informations diverses :

Sécurité des biens et des personnes

- Bernard LE QUÉMENT précise que la commission de sécurité passera le 05 septembre prochain dans le bâtiment de la mairie/cantine. Les travaux seront engagés d'ici là pour lever les prescriptions antérieures. L'APAVE vient de vérifier la conformité des aires de jeux, très peu de réparations sont à effectuer. Les travaux de confortement des cales du Royau et de Port Le Goff débiteront le 08 septembre, durée estimative des travaux : 6 à 8 semaines.
- Brigitte MERGAULT demande à être informée des comptes rendus de chantiers relatifs à ces travaux et demande à les recevoir par mail
- Bernard LE QUÉMENT dit que les études commandées par l'Etat suite à la tempête « Xynthia » concernant la solidité des digues ont démarré la semaine dernière.
- Le Maire annonce qu'une démonstration de massage cardiaque aura lieu sur le parking de la plage de Trestel le 09 août prochain de 15h00 à 18h00.

Personnel communal

- Lucille LE BERRE informe les élus qu'une réunion de tout le personnel communal aura lieu courant septembre afin d'informer les employés de leurs droits et obligations et aussi de faire connaissance officiellement avec les nouveaux élus.

Animations estivales

- La Maire remercie particulièrement les associations qui œuvrent tout l'été pour animer la commune et plus particulièrement les « dimanches de Trestel »

Bulletin Municipal

- Janine TROADEC annonce que le bulletin municipal a été distribué sur l'ensemble du territoire communal mais que si des oublis ont été relevés il convient de le signaler en Mairie.
- Yannick LE MAGUER se porte candidat pour aider à la distribution du prochain bulletin.
- Brigitte MERGAULT demande à ce qu'un article rectificatif soit apporté au prochain bulletin afin de préciser que les élus de la minorité ne perçoivent aucune indemnité.

Travaux de voirie

- Yannick LE MAGUER demande le coût des travaux de voirie réalisés à Kerlitous.
- Jean BODSON lui répond que conformément au Budget Prévisionnel ils ont coûté 6.500 Euros H.T

Démission de Monsieur Alain ERNOT

Le Maire précise qu'aucune formalité n'est obligatoire suite à la démission du Conseil de Monsieur Alain ERNOT. Son remplacement est automatique dès la mise en place de Monsieur Padrig CANCOIN au sein du conseil. Le remplacement de Monsieur ERNOT dans les différentes commissions sera à prévoir lors d'une prochaine séance.

Élus communautaires

- Brigitte MERGAULT regrette de ne pas avoir eu d'information concernant la désignation des délégués aux commissions au sein de Lannion Trégor Communauté.
- Philippe STEUNOU rappelle que l'immense majorité des élus siégeant à LTC sont des élus communautaires et que leurs désignations ont déjà été effectuées lors d'un précédent conseil.

Logo Communal

- Padrig CANCOIN déplore que le logo sur le dernier bulletin soit quasi-similaire à celui utilisé lors de la campagne électorale par l'équipe municipale en place. Il souhaite qu'il soit revu de manière plus collégiale et que la population soit sensibilisée à son élaboration.
- Le Maire précise qu'il n'y a eu aucune arrière-pensée lors de l'utilisation dudit logo.
- Lucile LE BERRE propose de travailler sur une charte graphique, sans précipitation et qui permettra de le décliner sous différents aspects (papier à en-tête, logo du minibus etc...)
- Yannick LE MAGUER souhaite que le logo soit le reflet des habitants de la commune.

Travaux dans la salle polyvalente

- Padrig CANCOIN demande si la salle polyvalente est prévue d'être repeinte
- Le Maire lui répond que ce n'est pour l'instant pas d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

| <i>NOM et Prénom</i> | <i>Procuration</i> | <i>Signature</i> |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|
| M. ADAM Pierre | | |
| Mme LE BERRE Lucile | | |
| M. STEUNOU Philippe | | |
| Mme TROADEC Janine | | |
| M. BODSON Jean | | |
| M. LE QUEMENT Bernard | | |
| M. LE FLANCHEC Yves | | |
| Mme TRACANA Anita | | |
| M. AILLOUD Serge | | Excusé |
| Mme LE GUERN Nelly | | |
| Mme LE LOUET Céline | | |
| Mme MERGAULT Brigitte | | |
| M. DESCAMP Bernard | | |
| M. LE MAGUER Yannick | | |
| M. CANCOIN Padrig | | |